

# ANNECY

REÇU 12 OCT. 2020

Annecy, le 21 SEP. 2020

LA MAIRE-ADJOINTE  
EN CHARGE DE VOIRIE,  
ESPACES PUBLICS,  
STATIONNEMENT ET MOBILITÉS ACTIVES

Ordre des Masseurs  
Kinésithérapeutes  
Mme VINCENT Brigitte  
Présidente  
7 bis boulevard du Lycée  
ANNECY  
74000 ANNECY

N/Réf. : JML/DC/LRT/2020-055

Madame la Présidente,

J'ai lu avec attention votre courrier du 11 août 2020 qui a pour objet la « gratuité du stationnement pour les kinésithérapeutes se rendant au domicile de leurs patients ».

Sachez que la Ville d'Annecy a mis en place un tarif préférentiel à destination des professionnels de la santé.

Ce tarif, qui est de 15 centimes par quart d'heure (soit 60 centimes par heure) pour une durée maximale de 2 heures, s'applique pour le stationnement payant de surface. Qu'il soit en zone rouge ou en zone verte.

Je vous invite à contacter les équipes d'Annecy Parkings au 04.50.33.87.99 ou par mail à [parkings@annecy.fr](mailto:parkings@annecy.fr), afin de connaître la démarche à suivre pour pouvoir en bénéficier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Marion LAFARIE



**Nous écrire : MAIRIE D'ANNECY** – BP 2305 – 74011 ANNECY CEDEX  
**Nous rencontrer :** MAIRIE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANNECY  
04 50 33 87 99  
[parkings@annecy.fr](mailto:parkings@annecy.fr)